

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Versement de la part intercommunale de l'aide économique « financer l'investissement de mon commerce de proximité » à Monsieur et Madame BOULET, SAS BOULET à Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté, signée le 5 avril 2023, permettant à Hautes Terres Communauté de participer au financement des aides et régimes d'aide mis en place par la Région (article 1) ;

Considérant le dispositif régional d'aide « financer mon investissement commerce de proximité », qui appelle un co-financement local à hauteur de 10% des dépenses éligibles ;

Vu la décision du Président n°2024-DPRSDT-448 en date du 03 décembre 2024 attribuant une aide d'un montant de 1 412,52 € à Monsieur et Madame BOULET, SAS BOULET, pour leur projet d'acquisition de matériel professionnel pour leur boulangerie-pâtisserie « Le Macaron de Massiac » à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » et en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la délibération n°2024-90 du Conseil municipal de Massiac en date du 17 décembre 2024 attribuant une aide d'un montant de 1 412,52 € à Monsieur et Madame BOULET, SAS BOULET, pour leur projet d'acquisition de matériel professionnel pour leur boulangerie-pâtisserie « Le Macaron de Massiac » à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » et en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la délibération n°2025-03_07-91568 de la Commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes attribuant une aide d'un montant de 2 825 € représentant 20% d'une dépense éligible de 14 125 € à Monsieur et Madame BOULET ;

Considérant le récapitulatif des dépenses transmis par Monsieur BOULET présentant un montant de dépenses conforme au prévisionnel ;

DECIDE

Article 1 : De verser une subvention d'un montant de 2 825 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Monsieur et Madame BOULET, SAS BOULET, pour leur projet d'acquisition de matériel professionnel pour leur boulangerie-pâtisserie « Le Macaron de Massiac » à Massiac, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :

- 1 412,50 € soit 10 % pour Hautes Terres Communauté ;
- 1 412,50 € soit 10 % en délégation de la commune de Massiac ;

Le 02 juin 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-155

7.4 - Interventions économiques

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20260602-2026_DPRSDT_155-AR



Article 2 : D'appeler auprès de la commune de Massiac la somme de 1 412,50 € ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.